



Respect, solidarité, esprit de service

La zone de police de Gaume vous informe...

Alcool et conduite d'un véhicule

Rappel de quelques règles et principes :

- Lorsque vous êtes contrôlé par la police, l'appareil peut mentionner trois résultats possibles :



S = Safe : votre taux d'imprégnation alcoolique est inférieur à 0,22 mg d'alcool/litre d'air expiré

A = Alert : vous êtes positif, votre taux est compris entre 0,22 et 0,35 mg/litre d'air

P = Positif : vous êtes positif, votre taux est supérieur à 0,35 mg/litre d'air

- Quelles sont les conséquences immédiates à ces divers résultats et quelles nouveautés ?

S : aucune mesure. Vous pouvez reprendre la route.

A : interdiction de conduire de 3 heures et perception immédiate de 170 euros.

P : attention, dès que vous êtes P (> 0,35 mg/l) le magistrat peut déjà ordonner un retrait immédiat du permis pour une durée indéterminée à la place de l'interdiction de conduire.

Si P entre 0,35 et 0,44 mg/l : interdiction de conduire de 6 heures et perception immédiate de 400 euros.

Si P entre 0,44 et 0,50 mg/l : interdiction de conduire de 6 heures et perception immédiate de 550 euros.

Si P entre 0,50 et 0,65 mg/l : interdiction de conduire de 6 heures et ce n'est plus une perception immédiate mais une transaction qui vous sera proposée par le Procureur du Roi d'un montant minimum de 600 euros.

Au-delà de 0,65 mg/l : le retrait de permis est automatique et le Parquet vous citera devant le Tribunal de police avec une déchéance du droit de conduire et une amende importante à prévoir. Pour rappel, celle-ci varie de 1200 à 12 000 euros...

A la lecture de tout cela, « **BOBBER** » semble être une **EVIDENCE** !

